

Le
Luc en Provence

11 H - 1 H

19
OCT.

FESTIVAL DE LA
BIÈRE
ARTISANALE



CENTRE VILLE

● FOOD TRUCKS ● CONCERT

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ

**APPEL À
CANDIDATURE
BUVETTES & BEER TRUC**

APPEL A CANDIDATURE

Festival de la Bière artisanale

Installation débits temporaires de boissons - Buvette et beer-truck

I. Identification de l'appel public à candidature :

Organisme : Mairie du Luc en Provence, 3 place de la Liberté, 83340 Le Luc
en Provence

Identification de l'évènement pour lequel les professionnels candidatent :

FESTIVAL DE LA BIÈRE 2024

Nombre de personnes attendues : 2000 à 3000 personnes

Lieu de la manifestation : Parking Daudet (centre-ville) – 83340 LE LUC EN PROVENCE

II. Objet du titre d'occupation :

Proposer au public un service de buvette durant la manifestation dite « Festival de la Bière 2024 ». Ainsi, l'appel à candidature à attribuer porte autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel pour permettre l'installation de professionnels exerçant une activité de vente de boissons sur le Parking Daudet durant la manifestation précitée. L'appel à candidature est uniquement pour la vente sur place de boissons.

La restauration fait l'objet d'un appel à candidature à part.

Les exposants souhaitant par exemple un stand de buvette et un stand de restauration doivent répondre aux deux candidatures. Si vous êtes retenus sur les deux candidatures les stands seront systématiquement à cotés l'un de l'autre.

III. Caractéristiques principales

A) Dates et horaires de l'évènement :

OUVERTURE DE L'ÉVÈNEMENT AU PUBLIC

- Samedi 19 octobre : 11h

– 01h00

- Public attendu : 2.000 à 3.000 personnes sur la journée

Cette autorisation temporaire d'utilisation du domaine public ne pourra en aucun cas se poursuivre postérieurement. La vente au public sera autorisée uniquement durant la période d'ouverture de l'évènement.

Le stand devra être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture du public. Les exposants ne dégarniront pas leur stand et ne retireront aucun article avant la fin de la manifestation, même en cas de prolongation de celle-ci.

B) Modules des stands buvette classique et beer-trucks :

Les stands « beer-trucks » EN EXTERIEUR

La parcelle mise à disposition des professionnels sélectionnés se situe sur le parking Daudet. Aucun stand de « type truck » ne pourra être implanté sur le reste de la commune.

La taille de la parcelle allouée pour l'ensemble des beer-trucks est de 6 m * 4 m. Les annexes sont tolérées tant qu'elles ne dépassent pas la surface allouée par l'organisateur.

C) Montage et démontage des stands buvettes et beer-trucks :

Le montage des stands classiques

Le montage des stands classiques se fera impérativement le samedi 19 octobre 2024 entre 08h00 et 11h00. Après acceptation de votre candidature par la commission des places un créneau horaire d'arrivée personnalisé vous sera communiqué par l'organisateur.

Tous les stands devront être prêts et complètement opérationnels au plus tard : **samedi 19 octobre à 11h.**

L'installation des beer-trucks

L'installation des véhicules « beer-trucks » se fera impérativement le samedi 19 octobre 2024 entre 08h00 et 11h00. Après acceptation de votre candidature par la commission des places un créneau horaire d'arrivée personnalisé vous sera communiqué par l'organisateur.

Le démontage

Les professionnels sont dans l'obligation de procéder au rangement et à la désinstallation de leur stand dimanche 20 octobre après minuit.

D) Horaires des livraisons sur site :

Les livraisons des denrées et consommables doivent être planifiées uniquement sur les créneaux ci-dessous :

- Samedi 19 octobre entre 08h et 10h et entre 18h et 20h

AUCUNE LIVRAISON EN VEHICULE NE DOIT ETRE PLANIFIEE EN DEHORS DES PLAGES HORAIRES MENTIONNEES CI-DESSUS, AUCUN VEHICULE NE POURRA PENETRER DANS LA ZONE AU DELA DE MIDI. LES LIVRAISONS DU SOIR SERONT ACCEPTEES EN LIMITE DU PONT GAUDIN. LES STANDS DEVRONT TRANSPORTER LEURS BOISSONS AUTREMENT QU'EN VEHICULE ENTRE CE POINT DE LIVRAISON ET LEUR STAND. AUCUNE LIVRAISON NE POURRA ÊTRE RECEPTIONNEE PAR L'ORGANISATEUR EN L'ABSENCE DE L'EXPOSANT CONCERNE.

E) Le prix :

Redevance : Les professionnels devront verser une redevance à la Ville du Luc en Provence en contrepartie du droit d'occuper et d'utiliser de façon privative des dépendances du domaine public lors de cet événement. Cette redevance tient compte des avantages de toute nature qui leur sont procurés.

Cette redevance **s'élève à 50,00 € pour les stands buvettes et les beer-truck.**

Aucun dossier ne comportant pas le chèque de redevance pour sa participation ne sera évalué.

IV. Caractéristiques des boissons proposées à la vente

A) Caractéristiques Types de boissons autorisés :

Les professionnels peuvent proposer à la vente les boissons suivantes :

Boissons sans alcool – Bière à la pression – boissons chaudes.

Aucune boisson alcoolisée de 4^{ème} groupe ne pourra être vendue lors de la manifestation. En cas d'absence d'une coopérative viticole, les exposants seront autorisés à vendre du vin. Dans le cas contraire, il ne leur sera pas possible d'en proposer à la vente.

Aucune bouteille en verre ne sera tolérée même en vente « à emporter ».

Rappel : La vente des boissons alcoolisées à des mineurs est interdite. L'offre de ces boissons à titre gratuit à des mineurs est également interdite dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics. La personne qui délivre la boisson peut exiger du client, qu'il établisse la preuve de sa majorité.

B) Type de contenant autorisé pour la vente :

Les contenants doivent être fournis par l'exposant.

Type de contenant autorisé pour la vente : Uniquement plastique ou carton.

Le verre est interdit.

C) Les énergies et les fluides :

Electricité : Chaque stand dispose d'un raccordement électrique. La puissance totale utilisée par l'exposant ne pourra pas dépasser les 8 KW. Veuillez-vous munir de l'ensemble du matériel dont vous avez besoin pour votre raccordement. Aucune rallonge, multiprise, adaptateur ou tout autre matériel électrique ne pourra être fourni par l'organisateur. Si acceptation de votre candidature, tout le matériel électrique de l'exposant devra être déclaré sur la fiche annexe : "Vos besoins en électricité".

Eau : Aucun stand ne sera raccordé en eau

D) Dossier de candidature :

Les candidats seront notés sur 17 points selon les critères énoncés ci-dessous :

Critère 1 : Nombre de boissons proposées (4 points) – Note technique

Critère 2 : Prix des bières (3 points) pour l'happy hour entre 18h et 19h avec tarif minoré

- - 50 % : 3 points
- - 30% : 2 points
- - 10 % : 1 point

Critère 3 : Qualité de la bière (5 points) – Note technique Détail de la notation

- Majorité de bières artisanales : 5 points
- Panachage de bières artisanales et bières industrielles : 3 points
- Majorité de bières industrielles : 1 point

• **Critère 4** : Esthétique du stand (5 points) - **Photo fournie par le candidat**

Le candidat devra développer l'ensemble des sous-critères afin que la commission de sélection puisse apprécier la prestation globale fournie par l'exposant.

V. Documents à fournir et envoi des dossiers

A) Les documents à joindre à votre dossier :

- Une lettre de candidature signée par la personne habilitée à engager l'entreprise
- Le bulletin de candidature dûment complété et signé
- Un extrait de Kbis de moins de trois mois
- Une attestation fiscale justifiant de la régularité de la situation fiscale
- Une photo de la buvette (compte pour 4 points)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile valide
- Une pièce d'identité du gérant ou représentant de l'entreprise
- Une note technique synthétique permettant d'évaluer le dossier du candidat selon les critères de notation au paragraphe VI.
- LE REGLEMENT PAR CHEQUE DE LA REDEVANCE A L'ORDRE DE : TRESOR PUBLIC**
- Le règlement de la manifestation signé
- L'autorisation de débit de boissons

Renseignements supplémentaires : pour obtenir de plus amples renseignements sur les conditions pratiques, administratives et tarifaires d'occupation, les professionnels intéressés peuvent s'adresser par mail à : event@mairie-leluc.fr

B) L'envoi des dossiers :

Les dossiers devront être envoyés au plus tard **le lundi 1 juillet 2024 à 17h00**

Par voie postale à l'adresse ci-dessous :

Hôtel de ville – Service Culture – 3 place de la Liberté – 83340 LE LUC EN PROVENCE

Ou remise en propre à :

L'Espace Tour Hexagonale - Place Pasteur - 83340 LE LUC EN PROVENCE

Aucun dossier incomplet ou hors délai ne pourra être retenu.

C) Examens des dossiers

Les candidatures seront examinées lors de la commission d'analyse des offres constituée des membres organisateurs de l'évènement. Les professionnels seront avisés de la décision de la commission au plus tard le **mercredi 10 juillet 2024** par e-mail.

ATTENTION : Tous les dossiers doivent comporter le chèque de règlement au montant de la redevance proposée par le candidat. Si le candidat est retenu par la commission sa redevance sera encaissée par l'organisateur la semaine avant l'évènement. Si le candidat n'est pas retenu, l'organisateur lui retournera par voie postale le chèque remis lors du dépôt de dossier.

Le service accusera bonne réception de votre dossier de candidature. Si vous n'avez pas de

retour de notre part, merci de vous assurer par téléphone au 06 12 89 61 01 de la bonne prise en compte de votre dossier.

Date de publication du présent avis : Lundi 8 avril 2024

BULLETIN DE CANDIDATURE

BUVETTES & BEER TRUCKS

(à retourner avant le 01/07/2024 à 17h00)

Nom - Prénom :
Téléphone : Raison sociale :
Adresse:.....
..... CP : Ville
:..... E-mail :Site
Web :.....
Facebook :.....
Code APE : N° Siret :

PRODUITS PROPOSÉS

Boissons proposées à la consommation sur place

Dénomination et format/bières	Artisanale / Industrielle	Tarifs
	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Réduction proposée pour l'happy hour en pourcentage		%
Autres informations		

INFORMATIONS TECHNIQUES

Électricité : Puissance en KW
:..... (Maximum 8KW par
stand)

Nb de tireuses :.....

CHOIX DES EMPLACEMENTS

Je candidate pour un stand classique 9m² (3 x 3 m)

Je candidate pour un beer-truck (6 x 4m)

Type de branchement :

La redevance s'élève à 50 €

(Chèque à l'ordre du trésor public à joindre lors de l'inscription)

J'ai pris connaissance des modalités de candidature qui figurent dans l'appel à candidature et du règlement et m'engage à les respecter.

Fait le :

Signature :